



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## **Dossier de demande de subvention PDASR 2026**

Pièces à fournir **avant le 15 février 2026** :

- la fiche action locale (une par action)
- le règlement du PDASR 2026 signé,
- le contrat d'engagement républicain signé,
- le statut (pour les associations),
- le bilan budgétaire de l'année précédente présenté en assemblée générale (pour les associations),
- le RIB,
- le(s) devis.

Pièces à fournir **après** réalisation de l'action :

- **Le bilan de l'action** où sera précisé (fiche bilan en téléchargement sur le site) :
  - le nombre de participants,
  - les points forts, les points à améliorer,
  - les pistes d'évolution souhaitées de l'action, le cas échéant,
  - le ressenti du public cible et des intervenants vis-à-vis de la pertinence de l'action,
  - la couverture média (presse, internet, reportage TV...).
- **Un bilan financier** comportant : une fiche récapitulative des dépenses accompagné des factures.

**Le traitement du dossier ne sera possible que sur dossier complet à adresser par mail à l'adresse suivante : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)**